



COOPÉRATION TECHNIQUE BELGE RAPPORT ANNUEL 2006



Colophon

Éditeur responsable : Carl Michiels

Coordination : Marketing & Communication Externe CTB

Photos :

Commission Européenne : page 6

Jan Crab : page 17

Maaïke Buys : page 18

Riccardo Gangale : page 23, 65

Antonio Fiorente : page 52, 68

Wereldmediatheek : M. Bruynaert - page 49

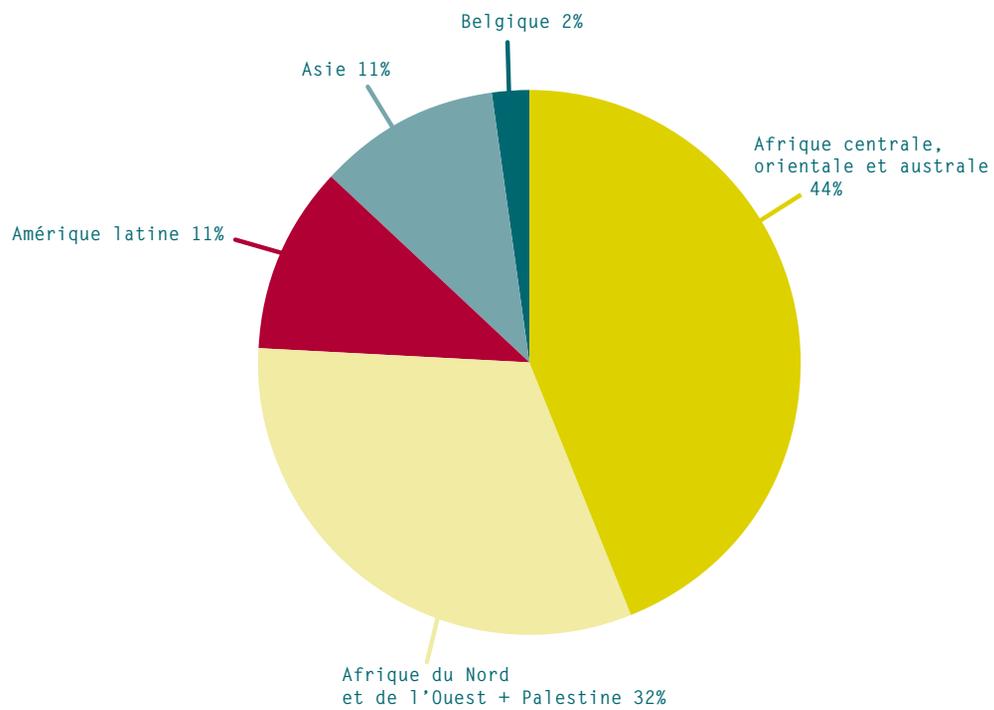
Autres photos : CTB

Traductions : IGTV, Linguanet, Orakel

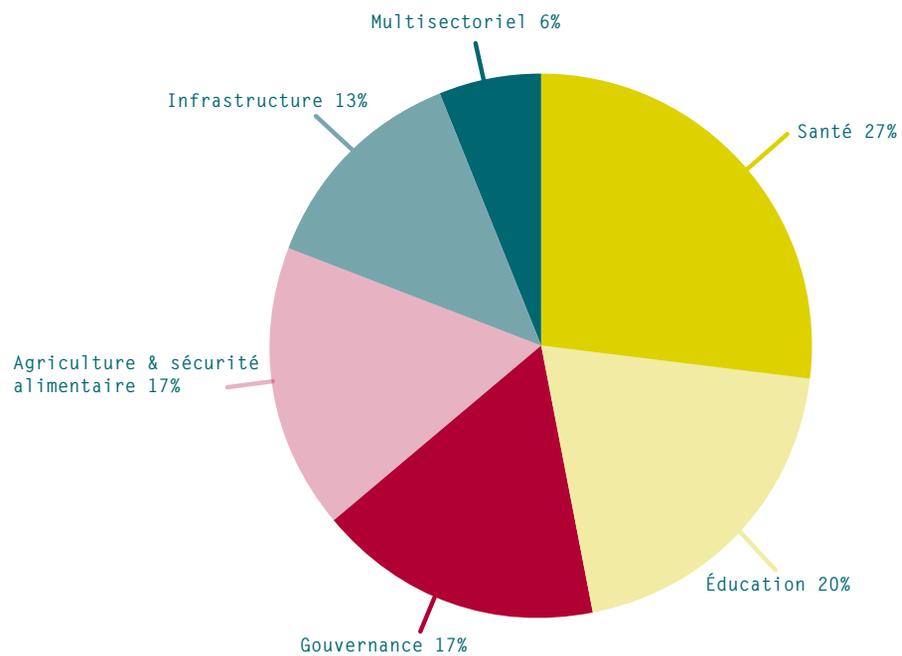
Graphisme : www.cibe-cvo.be

Ce rapport annuel est disponible en français, néerlandais, anglais et espagnol.
Il a été imprimé sur du papier 100% recyclé.

Répartition géographique des activités



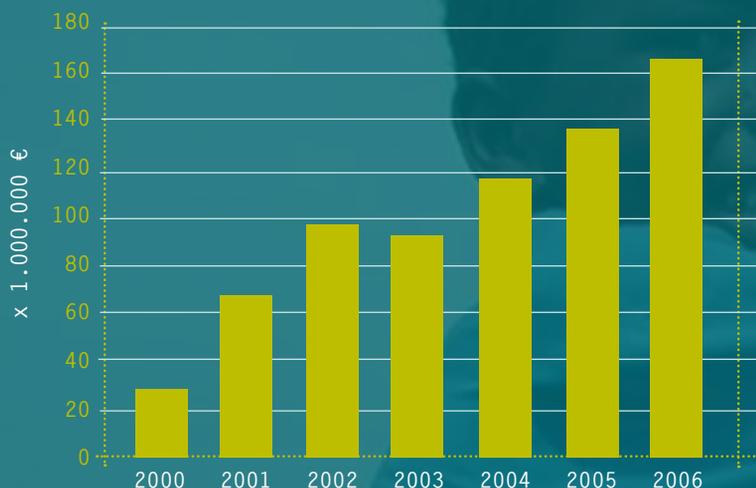
Répartition sectorielle des activités



Coopération Technique Belge

Chiffres-clés 2006

Évolution du chiffre d'affaires



Chiffre d'affaires selon les activités (en millions d'euros)

Tâches de service public de coopération au développement (coopération bilatérale directe)	146,5
Autres tâches de service public de coopération au développement (Cycle d'Information Générale, Annoncer la Couleur, Kleur Bekennen, Centre Fair Trade, aide d'urgence, aide de réhabilitation...)	10,1
Tâches de coopération au développement confiées à la CTB par des tiers (Union Européenne, Banque Mondiale, DFID etc.)	9,4
Service volontaire à la Coopération au Développement	0,3
Total	166,3

Personnel (décembre 2006)

Collaborateurs à Bruxelles	140
Experts internationaux	181
Afrique du Nord, de l'Ouest et Palestine	55
Afrique centrale, orientale et australe	81
Amérique latine	18
Asie	27
Volontaires à la coopération au développement	29

Pays partenaires de la coopération belge au développement

- **Afrique:** Algérie, Bénin, Burundi, République Démocratique du Congo, Mali, Maroc, Mozambique, Niger, Uganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie et Afrique du sud
- **Territoires palestiniens**
- **Asie :** Viêt-nam
- **Amérique latine :** Bolivie, Équateur et Pérou

Déboursements 2006 par pays (millions €)

République démocratique du Congo	30,74
Rwanda	16,47
Équateur	9,70
Sénégal	8,39
Afrique du sud	7,84
Niger	6,26
Mali	6,22
Cambodge	5,81
Territoires palestiniens	5,61
Maroc	5,10
Burkina Faso	4,39
Pérou	4,30
Laos	4,21
Viêt-Nam	4,15
Mozambique	3,56
Algérie	3,44
Bénin	3,42
Burundi	3,21
Bolivie	3,04
Belgique	2,95
Cameroun	2,54
Philippines	2,43
Uganda	2,17
Côte d'Ivoire	2,03
SADC (Southern African Development Community)	1,54
Tunisie	0,88
Tanzanie	0,84
Éthiopie	0,50
Kenya	0,35



Contenu

Chiffres-clés	rabat
Préface	2
Temps forts de 2006	4

Partie 1 - Amélioration de l'efficacité de l'aide belge 9

Amélioration de l'efficacité de l'aide belge	10
Services internationaux	13
Opinion publique	13

Partie 2 - Activités par pays 23

En Belgique

Service volontaire à la coopération au développement	16
Cycle d'information générale	17
Fair Trade	17
Annoncer la Couleur	19
Kleur Bekennen	19

A l'étranger

République Démocratique du Congo	20
Rwanda	22
Équateur	24
Sénégal	25
Afrique du Sud	26
Cambodge	27
Niger	28
Mali	30
Territoires palestiniens	32
Burkina Faso	33
Maroc	34
Pérou	36
Laos	37
Viêt-Nam	38
Mozambique	40
Algérie	41
Bénin	42
Bolivie	43
Burundi	44
Cameroun	46
Philippines	47
Ouganda	48
Côte d'Ivoire	49
Tunisie	50
Tanzanie	51
Ethiopie	52
Kenya	53

Partie 3 - Finances 55

Rapport du collège des Commissaires	56
Comptes annuels	57
Organigramme	70
Publications	72
Carnet d'adresses	73

C'est avec émotion que je signe l'avant-propos du Rapport annuel 2006 de la CTB, car l'année 2006 a coïncidé avec les 50 ans de la Coopération belge au développement.

La CTB n'a pas manqué de célébrer cet anniversaire, et ce, d'une façon originale et prospective en organisant, en collaboration avec l'ensemble des acteurs directs et indirects de la Coopération belge au développement, une exposition dont le Commissaire était le Baron Pierre de Maret, ancien recteur de l'ULB, et qui visait, au travers du chemin parcouru, à mieux faire comprendre la coopération au développement aux jeunes (15 à 20 ans) en gommant leurs a priori éventuels, en aiguisant leur sens critique et en favorisant leur engagement.

Si le chemin parcouru depuis 50 ans est impressionnant, il me semble important de souligner les efforts particuliers fournis, ces dernières années, par la Communauté des bailleurs de fonds pour améliorer la qualité de l'aide afin qu'elle réponde mieux aux besoins des pays en développement eux-mêmes.

C'est ainsi qu'en mars 2005, à Paris, plus de cent pays se sont réunis pour établir un schéma concret de l'aide sur la base de nouveaux principes de « bonnes pratiques » et qu'unaniment, ils ont constaté que les objectifs ne peuvent être atteints que lorsque les initiatives s'inscrivent dans un esprit de partenariat. Il en est résulté la « Déclaration de Paris », basée sur cinq principes : l'appropriation par les pays partenaires ; l'alignement des donateurs ; l'harmonisation entre donateurs ; la gestion axée vers les résultats ; les responsabilités réciproques.

C'est dans ce contexte que j'ai mis en œuvre, au cours de mon mandat, une réforme du Cycle de l'aide, engagée au travers du 3e Contrat de gestion entre l'État belge et la CTB, et qui porte les germes d'une promotion active de l'appropriation par le pays partenaire, d'une décentralisation accrue assurant une judicieuse prise en compte des réalités du terrain, ainsi que d'une accélération évidente des délais de mise en œuvre.

Je suis persuadé que la DGCD et la CTB mettront tout en œuvre avec les pays partenaires afin de faire de la Coopération gouvernementale de la Belgique une coopération exemplaire.

La CTB qui ne ménage pas ses efforts, non seulement pour intégrer ces nouvelles tendances, mais surtout pour les promouvoir, peut jouer un rôle central. Son intégration dans le cadre de la « Déclaration de Paris » fait, elle-même, partie intégrante de l'efficacité de l'aide.

Je l'encourage dès lors à poursuivre ses actions : de mobilisation de l'expertise publique et privée ; de synergie avec les différents acteurs de l'aide au développement, en Belgique et au niveau international ; de vivier pour de nouvelles générations d'experts ; d'intégration à tous les niveaux des meilleures pratiques dans l'aide au développement.

Je souhaite plein succès à la CTB dans le grand chantier qu'elle initie et dont le présent rapport annuel donne un avant-goût de résultats prometteurs au service d'une aide qui ne ménage pas ses efforts pour s'adapter à un monde en changement constant.

Armand De Decker





L'élément essentiel de cette année 2006 a été la conclusion du 3e contrat de gestion entre la CTB et l'État belge, qui définit la répartition des tâches entre la CTB et l'administration fédérale tout en déterminant la manière dont l'agence doit justifier la gestion des deniers publics. La CTB jouit également d'une autonomie et d'une responsabilité accrues sur le plan de l'exécution des projets et programmes. Le contrôle de l'agence se fait désormais conformément à son statut légal de société anonyme. Le 3e contrat de gestion inclut plusieurs nouveautés qui réduisent la durée du cycle de projet et, par tant, accroissent l'efficacité de l'aide belge.

Outre ces efforts considérables sur le plan institutionnel, la CTB a renforcé sa fiabilité comme agence belge de coopération au développement. Le taux d'exécution des projets équivaut au résultat atteint en 2005, tandis que, par rapport à 2005, le chiffre d'affaires progresse une fois encore de 20% pour atteindre un montant de 166 millions d'euros. La CTB atteint donc sa vitesse de croisière, preuve solide que l'agence est en mesure de mettre en oeuvre toutes les tâches qui lui sont confiées par l'État belge.

Cette hausse de la capacité opérationnelle est récompensée par de nouvelles tâches qui sont confiées à la CTB, telle que la mise en oeuvre d'un important programme post-électoral d'urgence en République démocratique du Congo et au Burundi, mais aussi par des activités pour le compte d'autres donateurs d'ordre comme la Banque mondiale, la Commission européenne et d'autres donateurs bilatéraux.

Le ministre a confié par ailleurs à l'agence un autre nouveau programme, à savoir, le Service volontaire à la coopération au développement. Cette initiative offre aux jeunes la possibilité de concrétiser leur engagement en faveur du Sud dans des projets de la CTB sur le terrain. Ce programme donne également à la CTB l'opportunité de faire connaître son fonctionnement auprès du grand public et lui permet ainsi de consolider la base sociale indispensable à la solidarité internationale.

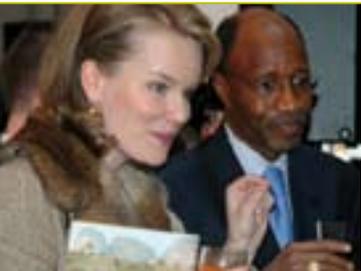
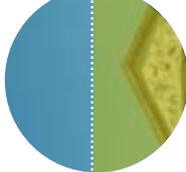
Dans une perspective similaire, la CTB a organisé deux expositions. La première, sous le haut patronage de S.A.R. la Princesse Mathilde, traitait des projets de développement de la CTB au Mali. La seconde, intitulée « 50/50 Nord-Sud », retraçait 50 ans de coopération belge. Elle a été inaugurée officiellement par S.A.R. la Princesse Astrid.

La CTB a conclu cette année 2006 sur une importante conférence internationale portant sur l'application de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement.

L'agence belge de coopération au développement dispose à présent des instruments opérationnels et financiers nécessaires pour délivrer un travail de qualité. La qualité est un élément essentiel et c'est la raison pour laquelle elle reste notre première préoccupation pour l'avenir. Et ce, dans l'optique d'améliorer encore notre coopération avec nos partenaires du Sud, de poursuivre notre lutte contre la pauvreté et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. La CTB est prête à relever ce défi.

Carl Michiels

Président du Comité de direction



24 janvier : S.A.R. la Princesse Mathilde invitée à la CTB

Le 24 janvier, S.A.R. la Princesse Mathilde inaugure l'exposition de la CTB intitulée 'Mali. Décentralisation et diversité culturelle', qui met en scène les projets belges de développement au Mali ainsi que des objets d'art en provenance du Musée National de Bamako et du Musée Ethnographique d'Anvers. C'est l'occasion pour la Princesse Mathilde de rencontrer Ousmane Sy, lauréat du Prix international Roi Baudouin pour le Développement (2004-2005). La Princesse participe à une réunion de travail qui aborde les différents projets de la CTB au Mali. Une attention particulière est accordée à la décentralisation et à la gouvernance démocratique au Mali.

Mai 2006 : Première Commission mixte Belgique-Mozambique

C'est le 3 mai 2006 que s'est tenue, dans la capitale mozambicaine de Maputo, la toute première Commission mixte entre le Mozambique et la Belgique. Cette concertation ébauche le contexte dans lequel sera élaboré le nouveau programme indicatif de coopération portant sur la période 2006-2008. Ce sont au total quelque 18 millions d'euros qui sont affectés à la lutte contre la pauvreté (via l'aide budgétaire), la gouvernance, le renforcement des capacités et les bourses d'études. > Voir aussi p. 40

4 mai 2006 : Annoncer la Couleur, le programme de sensibilisation des jeunes francophones à la thématique des relations Nord-Sud, clôture l'année scolaire en organisant un événement rassemblant quelque 200 jeunes qui viennent présenter leurs projets relatifs à la démocratie, aux droits humains et aux mouvements sociaux, et ce, en présence de l'acteur et humoriste Sam Touzani, parrain de la campagne. > Voir aussi p. 19

Juin 2006 : Programme post-électoral d'urgence en RD du Congo

En juin 2006, le Ministre de la Coopération au Développement confie à la CTB un mandat pour la préparation et l'exécution d'un Programme post-électoral d'urgence en République démocratique du Congo.

Ce programme, doté d'un budget de 25 millions d'euros, doit montrer au plus vite les dividendes de la paix et de la démocratie à la population. Le programme en question démarre le 4 août 2006 et doit se terminer en octobre 2008. > Voir aussi p. 20

Juin 2006 : Septième Commission mixte Belgique - Équateur

À l'issue de la septième Commission mixte entre la Belgique et l'Équateur, ces deux pays signent, en date du 27 juin 2006, un nouveau programme indicatif de coopération portant sur la période 2007-2010. Le programme en question, auquel est alloué un budget de 32 millions d'euros, vise à améliorer les conditions de vie de la population rurale, en mettant tout particulièrement l'accent sur la création d'emplois et l'augmentation des revenus, un meilleur accès aux soins de santé, à l'eau potable et à l'assainissement. > Voir aussi p. 24

Juin 2006 : EUNIDA devient un GEIE

EUNIDA ('European Network of Implementing Development Agencies') est un réseau regroupant diverses agences nationales de coopération au développement au sein des États membres européens. Ce réseau, dont la CTB est un membre fondateur, existe déjà depuis l'an 2000, mais ce n'est que depuis juin 2006 qu'il a pris officiellement la forme d'un Groupement européen d'intérêt économique (GEIE), qui lui permet désormais d'exécuter aussi des missions spécifiques pour le compte de la Commission européenne.

Le siège d'EUNIDA se situe à la CTB à Bruxelles. EUNIDA se compose des différents membres suivants : la CTB (Belgique), FCI (France), Crown Agents (UK), FIIAPP (Espagne), la GTZ (Allemagne), Lux-Development (Luxembourg), le Ministère des Affaires étrangères (Italie), European Law Center (Grèce). Quant aux Ministères espagnol et portugais ainsi qu'aux agences autrichienne et hongroise de coopération au développement, elles y jouent un rôle d'observateur.

TEMPS FORTS DE 2006



Juillet 2006 : Simplification et accélération du cycle de projet

Le Conseil des Ministres approuve le 3e contrat de gestion entre l'État belge et la CTB. Ce nouveau contrat de gestion permet de réduire les délais d'exécution des projets, d'accroître la qualité des résultats tout en améliorant l'efficacité de l'aide. Le contrat satisfait aussi aux nouvelles exigences internationales en matière d'optimisation de l'aide internationale. Le nouveau contrat de gestion a une durée de validité de 5 ans et peut faire l'objet de révisions annuelles.



12 septembre 2006 : S.A.R. la Princesse Astrid inaugure l'exposition 50/50 Nord-Sud

Sur l'initiative du Ministre de la Coopération au Développement, Armand De Decker, la CTB organise, du 13 septembre au 28 octobre 2006, une exposition célébrant les 50 ans de la coopération belge. L'exposition est officiellement inaugurée le 12 septembre 2006 par S.A.R. la Princesse Astrid, en présence du ministre et de Pierre de Maret, commissaire de l'exposition et recteur de l'ULB.

L'exposition 50/50 Nord-Sud s'adresse en premier lieu, quoique pas exclusivement, aux jeunes. Il s'agit de leur faire découvrir un secteur dynamique et, pourquoi pas, susciter de nouvelles vocations. D'innombrables événements, débats, concerts, ateliers, etc. sont organisés en marge de l'exposition.

Les écoles et les associations peuvent réserver l'exposition en envoyant un courriel à info@btccctb.org



Septembre 2006 : Premier Infosequel

Le samedi 30 septembre 2006, quelque 160 anciens participants au Cycle d'Information générale de la CTB se réunissent à l'occasion du coup d'envoi du tout premier Infosequel. Cet Infosequel se veut un lieu de rencontre entre les anciens participants aux Cycles d'Information, afin qu'ils puissent faire la connaissance des participants à d'autres Cycles, échanger des informations et élaborer de nouvelles initiatives. > Voir aussi p. 17

Septembre-octobre 2006 : Semaine du Commerce équitable

Du 27 septembre au 7 octobre 2006, le Fair Trade Centre organise la 5e édition de la Semaine du Commerce équitable. Durant cette semaine, quelque 70.000 repas équitables sont servis dans les ministères, les hôpitaux, les écoles et les entreprises; quant aux supermarchés, ils braquent eux aussi tous les projecteurs sur les produits équitables. Le consommateur a la possibilité de participer à un concours et de remporter un voyage autour du monde.

> Voir aussi p. 17 > www.befair.be



Octobre 2006 : Départ des premiers volontaires

C'est en décembre 2005 qu'est créé le Service volontaire à la Coopération au Développement en vue de répondre à la demande croissante des jeunes qui désirent travailler dans le cadre de la coopération au développement et se faire une première expérience professionnelle sur le terrain. Chaque année, ce sont une centaine de postes qui sont mis à disposition pour une durée de 1 an minimum et de 3 ans maximum.

Après avoir suivi une formation intensive à la CTB, les 29 premiers volontaires sont prêts à partir, le 17 octobre 2006, pour travailler dans un projet mis en oeuvre par la coopération belge au développement dans l'un de ses 18 pays partenaires. > Voir aussi p. 16



— Octobre 2006 : Commission mixte Belgique-Rwanda

La Commission mixte entre la Belgique et le Rwanda se tient le 23 octobre à Kigali sur invitation du gouvernement rwandais. La Belgique décide d'étendre la période du Programme indicatif de Coopération (PIC) de trois à quatre ans et de faire passer sa contribution annuelle de 25 à 35 millions d'euros. Le budget total du programme 2007-2010 s'élève de la sorte à 140 millions d'euros. Le développement rural, les soins de santé, l'enseignement et la formation ainsi que la gouvernance représentent les secteurs clés dans ce pays. > Voir aussi p. 22



— Octobre 2006 : Commission mixte Belgique-Burundi

Les 26 et 27 octobre s'est tenue à Bujumbura la Commission mixte entre la Belgique et le Burundi. Le nouveau Programme indicatif de Coopération (2007-2009), que les deux pays ont signé à cette occasion, porte sur un montant de l'ordre de 60 millions d'euros (soit 20 millions par an). Au moyen de ce nouveau programme de coopération, la Belgique entend aider ce pays d'Afrique centrale à mettre en oeuvre sa stratégie de lutte contre la pauvreté et de relance de l'économie. Les secteurs prioritaires de ce programme sont : la gouvernance (État de droit, sécurité), l'économie (agriculture), les soins de santé et l'enseignement. > Voir aussi p. 44

— Novembre 2006 : La CTB est certifiée pour sa politique environnementale

C'est avec fierté que la CTB affiche l' 'écolabel' qui lui a été décerné en 2002 par l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE). En 2006, la CTB est également enregistrée en tant qu'organisation EMAS et l'agence obtient la certification ISO 14001. EMAS et ISO 14001 constituent les principales normes européennes et internationales régissant l'instauration d'un système de management environnemental.



— Novembre 2006 : Commission mixte Belgique – Afrique du Sud

Le 10 novembre 2006 s'est tenue à Bruxelles la 2e Commission mixte entre la Belgique et l'Afrique du Sud. À cette occasion, les deux pays ont signé un Programme indicatif de Coopération pour la période 2007-2010, pour un montant de l'ordre de 24 millions d'euros. À la demande de l'Afrique du Sud, le programme a pour but de réduire progressivement la coopération au développement jusqu'en 2010 afin que nos deux pays puissent développer des relations politiques et économiques à part entière, et ce, dans l'optique d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. > Voir aussi p. 26

— Novembre 2006 : Premières Journées européennes du Développement

Entre le 13 et le 17 novembre se tient à Bruxelles la première édition des Journées européennes du Développement. Cette initiative de la Commission européenne traduit la volonté de cette instance de sensibiliser le citoyen européen à la coopération au développement et d'améliorer l'efficacité de l'aide européenne. Cet événement se compose de trois volets qui mettent tous l'accent sur l'Afrique. Le forum Gouvernance est un lieu de rencontre entre décideurs, hommes politiques et experts des 4 coins du monde. Le deuxième volet, le forum des affaires, entend accroître les investissements en Afrique par l'intermédiaire du secteur privé. Quant au troisième volet, il regroupe des activités s'adressant au grand public dans différents endroits de la ville de Bruxelles, notamment des expositions relatives aux bandes dessinées africaines et à l'art contemporain africain. > www.eudevdays.eu



TEMPS FORTS DE 2006



Novembre 2006 : Séminaire santé et production animale tropicale

Du 13 au 17 novembre, la CTB organise un séminaire relatif à la santé et la production animale tropicale. Des experts tant nationaux qu'internationaux, actifs dans des projets (CTB) au Niger, au Burkina Faso, en Équateur et au Viêt Nam, se présentent mutuellement leurs projets et échangent leurs différentes expériences. Des représentants du gouvernement belge ainsi que d'instituts de recherche donnent des exposés ayant trait à la santé et la production animales ; des visites dans des établissements universitaires et auprès de producteurs de bétail ouvrent de nouvelles perspectives. Les experts prennent aussi part à la présentation officielle et au premier symposium de be-troplive, la Plate-forme belge pour la Santé et la Production animale tropicale, qui a été cofondée par la CTB.

> www.be-troplive.be

Novembre 2006 : Commission mixte Belgique-Sénégal

Ce 27 novembre 2006 s'est tenue à Bruxelles la 11e Commission mixte entre la Belgique et le Sénégal. À cette occasion, les deux pays ont signé un Programme indicatif de Coopération pour la période 2007-2009, pour un montant de l'ordre de 24 millions d'euros (soit 8 millions par an).

Deux secteurs occupent une place centrale dans cet accord de coopération, à savoir : l'infrastructure de base en hydraulique et assainissement (appui au programme d'eau potable et d'assainissement pour le Millénaire), et l'économie sociale. La coopération belge se focalise sur les zones géographiques de Kaolack, Fatick et Diourbel, où la CTB est d'ores et déjà présente et a acquis de l'expérience. > Voir aussi p. 25

Décembre 2006 : Reconnaissance internationale de la CTB

Depuis décembre 2006, la CTB est reprise dans la liste de référence des agences qui mettent en oeuvre des programmes de bourses pour le compte des Nations Unies. Ce faisant, la CTB appartient à un petit cercle restreint d'organisations auxquelles l'ONU fait appel. La CTB est particulièrement fière de cette reconnaissance internationale.

Cela fait six ans déjà que l'Agence internationale de l'Énergie atomique (AIEA), située à Vienne, confie ses programmes de bourses en Belgique à la CTB. Lesdits programmes rentrent dans le cadre de la recherche nucléaire mondiale et de la formation sur le plan notamment de la médecine, de l'agriculture et de l'environnement.

Décembre 2006 : Séminaire international sur la Déclaration de Paris

Les 18 et 19 décembre, la CTB organise son troisième séminaire international intitulé: 'Mise en oeuvre de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide'.

D'éminents orateurs, notamment de l'OCDE, la Commission européenne, l'Organisation mondiale de la santé et la CTB, prononcent des discours d'introduction à ce séminaire avant que 200 participants (coopérants, experts et représentants de pays partenaires) débattent, au sein d'ateliers, de la manière dont le renforcement des capacités, les diverses formes d'aide et les systèmes nationaux peuvent contribuer à accroître l'efficacité de l'aide, tout en tenant compte du contexte spécifique des États fragiles.

Pour lire le résumé et les conclusions du séminaire, consultez le site www.btccctb.org





Partie 1 : Amélioration de l'efficacité de l'aide belge



Indicateurs de progrès repris dans la Déclaration de Paris

Appropriation (Ownership)

- Les pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles.

Alignement (donateur - pays partenaire)

- Systèmes fiables dans les pays partenaires
- Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales
- Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné
- Utilisation des systèmes nationaux (passation des marchés & gestion des finances publiques)
- Renforcement des capacités en évitant les structures de mise en oeuvre parallèles
- Aide prévisible
- Aide non liée

Harmonisation (entre les donateurs)

- Utilisation de procédures ou dispositifs communs
- Encouragement des analyses conjointes

Gestion axée sur les résultats

- Cadres orientés vers les résultats

Responsabilité mutuelle

> www.oecd.org

Amélioration de l'efficacité de l'aide belge

Ces 10 dernières années, des efforts considérables ont été entrepris pour améliorer la qualité de l'aide au développement. Pour ce faire, des méthodes qui répondent mieux aux besoins des pays en développement ont été élaborées. Les donateurs se sont engagés, dans les années à venir, à augmenter massivement le montant de leur aide et de nouvelles formes d'aide -générales et sectorielles- ont vu le jour. Le partenariat et le dialogue entre les pays partenaires et les donateurs constituent la base des bonnes pratiques qui régissent la coopération internationale.

Principes

Cette évolution se confirme par divers sommets internationaux. En mars 2005, plus d'une centaine de pays se sont réunis à Paris pour élaborer un schéma d'aide concret, inspiré par ces nouvelles bonnes pratiques. Lors de cette rencontre, les participants ont reconnu que les objectifs seraient atteints seulement si les pays partenaires et les donateurs élaboraient leurs initiatives dans un esprit de partenariat et de responsabilité mutuelle. Pour la première fois, les pays participants ont élaborés ensemble des outils qui permettent d'évaluer l'amélioration qualitative de l'aide en fonction de douze indicateurs précis et d'objectifs chiffrés, selon un chronogramme convenu.

La Déclaration de Paris se base sur 5 principes :

- **Appropriation (Ownership).** Les pays partenaires développent eux-mêmes leurs politiques de développement et leurs projets dans l'optique de lutter contre la pauvreté. Les pays donateurs acceptent de respecter le rôle prédominant du pays partenaire dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique.
- **Alignement** de l'aide. Les donateurs s'engagent à aligner leur aide au développement sur les stratégies, instances et procédures nationales. Lorsque les donateurs estiment que les systèmes et les procédures ne sont pas encore suffisamment fiables, ils doivent s'efforcer de remédier à cette situation plutôt que de continuer à les affaiblir en créant des structures parallèles. Pour leur part, les pays partenaires acceptent que ce renforcement de leurs capacités avec l'aide des donateurs est essentiel à leur développement.
- **Harmonisation.** Les donateurs doivent rationaliser leurs interventions respectives en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide collective au développement. À cet égard, la transparence et la complémentarité représentent deux principes essentiels permettant une répartition optimale du travail.
- **Gestion axée sur les résultats.** L'aide doit se focaliser sur les résultats visés ; quant aux informations disponibles, elles doivent être utilisées pour améliorer le processus décisionnel.
- **Responsabilité mutuelle.** Les pays donateurs et les pays partenaires analysent ensemble les résultats des efforts consentis, en utilisant pour ce faire les mécanismes existant dans le pays partenaire.

A long terme et dans un souci de développement cohérent, l'objectif de la Déclaration de Paris consiste à la mise en place d'institutions nationales légitimes, efficaces et solides. Ces principes semblent logiques et simples. Pourtant, l'harmonisation et l'alignement de l'aide restent un grand défi à relever. Il n'existe que très peu de pays en développement dont les systèmes

et institutions répondent aux normes de qualité des donateurs. Des doutes subsistent quant à la capacité de bon nombre de pays partenaires à gérer un volume d'aide plus élevé. En conséquence, le renforcement des capacités et les interventions destinées à combler les lacunes revêtent une importance capitale pour créer un environnement approprié dans lequel ces principes peuvent être mis en pratique. On attend des donateurs qu'ils appuient de manière conséquente les actions qui encouragent la bonne gouvernance. Même pour les pays les plus vulnérables, on part du postulat que l'application des principes d'harmonisation et d'alignement demeure essentielle à l'obtention de résultats durables.

Il y a lieu de modifier radicalement les systèmes et procédures qui existent dans les pays partenaires avant de pouvoir les utiliser pour octroyer l'aide officielle au développement.

La Belgique suit cette tendance. Notre pays entend appliquer les conclusions de tous les forums qui se sont tenus récemment à propos de la coopération au développement, y compris la Déclaration de Paris. La Belgique appuie les actions qui encouragent la bonne gouvernance (et cela également dans divers États fragiles) et souhaite développer plus avant son expertise dans ce domaine. Plusieurs changements et investissements s'imposent en Belgique pour pouvoir tenir nos promesses, notamment en ce qui concerne les mandats et les procédures. C'est, pour notre pays, la seule manière d'améliorer la prévisibilité de l'aide à plus long terme.

Que fait la CTB pour améliorer les performances de l'aide belge?

Ces dernières années, la CTB s'est, en premier ressort, investie dans le développement de son expertise, tant à Bruxelles que sur le terrain. Les jeunes ont désormais la chance d'acquérir une expérience dans le développement à travers le Service volontaire à la coopération au développement. En 2006, la CTB a également publié plusieurs brochures¹ qui contribuent au débat relatif aux nouvelles évolutions dans le secteur.

Lors de la rédaction des dossiers techniques et financiers – véritable fils conducteurs de la mise en oeuvre de nouveaux projets et programmes – la CTB tient compte des principes précités et des bonnes pratiques. Notre agence veille à ce que la direction internationale du projet ne se substitue pas aux structures locales existantes.

La CTB est résolue à donner aux structures et systèmes existants une chance de faire leurs preuves. Cela ne va pas toujours de soi même dans les pays partenaires généralement considérés comme exemplaires. Les principes de bonne gouvernance ont beau être clairement définis, les systèmes et procédures qui existent dans les pays partenaires comportent néanmoins des risques. En d'autres termes, l'harmonisation et l'alignement de l'aide constituent des objectifs qu'il faut adapter en fonction de la situation spécifique de chaque pays partenaire.

Pour pouvoir appliquer ces principes, la CTB a besoin d'experts qui sont sur la même longueur d'onde et qui possèdent des aptitudes appropriées. C'est la raison pour laquelle, depuis 2006, la CTB investit dans la formation de son personnel sur le terrain. Notre société a collaboré avec l'ECDPM (European Centre for Development Policy Management) dans le cadre du développement d'une politique en matière de ressources humaines. Ces dernières années, la CTB est parvenue, à plusieurs reprises, à démontrer qu'en fonction de leurs qualités techniques, les experts de haut vol ont un rôle à jouer dans le dialogue politique. La CTB investit également dans l'amélioration de son expertise

1. — La gouvernance démocratique au service du développement, CTB, 2006

— Changing minds and attitudes, Towards improved Belgian Technical Assistance, BTC Reflection and discussion paper, 2006.

— Joint Evaluation of General Budget Support, CTB, Nele Degrauwe, 2006

sur le plan de l'évaluation des capacités. Il s'agit là d'un volet essentiel pour pouvoir déterminer les modalités d'exécution les plus pertinentes, pour analyser les limites de capacités et pour proposer des mesures qui remédient à ces faiblesses. Depuis lors, la CTB a acquis une expertise bien plus vaste de l'aide budgétaire et de la gestion de l'administration publique, en ce compris, la gestion des finances publiques.

Coopération avec d'autres acteurs

La CTB entretient de bonnes relations avec les autres acteurs qui oeuvrent dans le contexte belge. On a recours à l'expertise des ministères du gouvernement fédéral pour renforcer les systèmes et structures dans les pays bénéficiaires.

La CTB a donc développé des partenariats pour la mise à disposition d'expertise ponctuelle spécialisée avec des institutions belges comme la Police fédérale, le Service public fédéral Personnel et Organisation ou encore le Parlement. D'autres sont en voie de préparation avec l'Union des Villes et des Communes ainsi qu'avec des institutions régionales comme les ministères de l'Agriculture. La CTB peut donc mobiliser, fédérer et rendre cohérentes les initiatives et les compétences de nos institutions belges au service du développement institutionnel de nos pays partenaires.

Depuis quelques années, Finexpo (le comité d'avis qui a pour objectif d'assurer le soutien financier des exportations de biens d'équipement et de services belges) fait régulièrement appel aux services des experts CTB en infrastructures de base pour effectuer des analyses de prix ou assurer le suivi de projets. Ainsi, dans le cadre d'un projet d'hydraulique à Ziniaré, au nord-ouest de la capitale burkinabé de Ouagadougou, la CTB s'est vu confier la mission d'attribuer, en concertation avec le gouvernement burkinabé, le contrat afférent aux travaux d'approvisionnement en eau et d'en assurer le suivi. Il s'agissait là d'une primeur, car auparavant ce type de procédure était toujours traité en Belgique.

L'apparition de plusieurs forums réunissant toutes les parties belges impliquées dans la coopération au développement (DGCD, CTB, universités, ONG et consultants privés) représente une nouveauté. Be-cause Health est une première initiative en la matière. C'est une plate-forme santé fondée par l'Institut de Médecine Tropicale (IMT) d'Anvers et dans laquelle la CTB joue un rôle important. Le deuxième forum porte le nom de Be-TropLive, la plate-forme belge pour la Santé et la Production animale tropicale, cofondée par la CTB.

La CTB est également membre de divers groupes de travail internationaux, tels que le Groupe de travail « Finances publiques » du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Ce comité représente le plus important forum de coordination des prestataires d'aide. C'est d'ailleurs au sein de ce comité qu'a vu le jour la Déclaration de Paris, sous la présidence inspirée de Richard Manning. Plusieurs groupes de travail similaires ont été mis sur pied dans l'optique de mettre en pratique la Déclaration de Paris.

La bonne gestion des finances publiques est essentielle dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Cinq des douze indicateurs de progrès de la Déclaration de Paris prennent celle-ci en compte. En d'autres termes, elle fait office de baromètre de l'efficacité de l'aide au développement.

Le groupe de travail « Finances publiques » veut évaluer, de façon harmonisée, le renforcement des capacités dans cette matière. Il a le projet de publier un manuel relatif à la bonne gestion des finances publiques dont les principes seront établis sur base de plusieurs études de cas. La CTB peut valoriser une expérience utile au Mozambique, où l'économiste de la CTB, Wim Ulens, préside un groupe de donateurs contribuant à un fonds destiné à renforcer la gestion des finances publiques. En décembre 2006, la CTB a eu l'opportunité de partager cette expérience avec d'autres donateurs lors d'une conférence internationale qui s'est tenue à Paris.

Renforcement des capacités

Pour renforcer les capacités, il ne suffit pas d'améliorer les connaissances et les compétences des individus. Le renforcement des capacités est, en effet, très largement subordonné à la qualité des organisations au sein desquelles les individus travaillent. Qui plus est, les activités menées par des organisations données sont influencées par l'environnement général – les structures de l'autorité et du pouvoir et les institutions – dans lequel elles s'inscrivent. Les capacités ne sont pas seulement une question de compétences et de procédures. Elles sont aussi une question d'incitations et de gouvernance.

Source : Relever le défi posé par le renforcement des capacités, OCDE, 2006

Services internationaux: interventions pour le compte d'autres donneurs d'ordre

Par le biais de son département Services internationaux, la CTB met en oeuvre des missions pour le compte d'autres donneurs d'ordre, tels que la Commission européenne, la Banque mondiale, etc. Ses interventions sont fréquemment réalisées en cofinancement avec d'autres donateurs (pays ou organisations), ce qui permet de réaliser des économies d'échelle et d'accroître l'impact des interventions.

Grâce à cette forme de coopération, la CTB et d'autres organisations d'aide bilatérale sont en mesure d'échanger leurs expériences respectives tout en renforçant leurs propres interventions. Qui plus est, elles sont capables de mettre leur expertise au service des bénéficiaires ainsi que de bureaux de consultance en Europe et dans les pays partenaires.

Étant donné le manque d'agences d'exécution sur le marché international, la CTB s'avère un partenaire convoité pour mettre en oeuvre des projets et programmes pour le compte d'autres donneurs d'ordre que la DGCD, et ce, principalement dans la région des Grands Lacs. Grâce à ces interventions, la CTB est en mesure de comparer la qualité de ses activités avec celle d'autres organisations (benchmark) et, dans le même temps, de mettre en pratique les principes de la Déclaration de Paris.

Restauration de la justice dans l'est du Congo (REJUSCO)

Ce programme de restauration de la justice dans l'est du Congo qui s'étend jusqu'à la fin de 2009, est cofinancé par la Commission européenne ainsi que les coopérations belge, néerlandaise et britannique (respectivement, DGCD, DGIS et DFID). Il comprend les activités suivantes: travaux de réhabilitation des prisons, formation des magistrats et sensibilisation de la population à ses droits.

Les partenaires du programme ont demandé à la CTB de constituer une unité de gestion chargée d'exécuter l'ensemble du programme (13 millions d'euros). Cette démarche permet d'uniformiser la gestion financière, en ce compris la programmation et le rapportage, ce qui contribue à l'efficacité.

Programme d'aide au développement du nord du Mali (ADERE)

ADERE est un programme d'aide de la Commission européenne qui entend mettre sur pied une nouvelle dynamique de développement dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal au nord du Mali. Il a pour objectif de confier aux autorités locales davantage de compétences et de responsabilités, afin qu'elles puissent assurer elles-mêmes leur développement.

Grâce aux projets de la Coopération belge au développement, la CTB possède une vaste expérience au Mali sur le plan de la décentralisation. En conséquence, la Commission européenne a confié à la CTB la tâche d'apporter un appui technique au gouvernement malien dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'aide. Cela ne présente que des avantages pour les bénéficiaires : le nombre d'interlocuteurs reste limité et les programmes des différents bailleurs de fonds s'imbriquent bien les uns dans les autres.

Opinion publique, efficacité de l'aide et stratégie de communication

En matière de communication, les pays donateurs sont tous confrontés aux mêmes exigences. S'engager par rapport au niveau croissant du volume de l'aide et à son efficacité implique qu'on se pose des questions. La CTB est membre du réseau informel des responsables de communication des pays membres du CAD. Le réseau est coordonné par le Centre de Développement de l'OCDE qui facilite l'échange d'expérience entre ses membres, valorise les bonnes pratiques et cherche à renforcer la communication sur la coopération au développement.

À l'agenda des préoccupations, se trouvent ces questions : comment mieux communiquer sur l'efficacité de l'aide ? Montrer des résultats concrets, est-il le meilleur moyen de convaincre parlementaires et contribuables que l'aide « fonctionne » ? Comment communiquer sur le sujet délicat de la corruption ? Comment vaincre le scepticisme de l'opinion publique par rapport à l'efficacité de l'aide ?

Parmi les pistes de réponses, la synthèse des « bonnes pratiques » d'une étude réalisée par le Centre souligne l'importance d'une stratégie de communication bien pensée et articulée à long terme. Il s'agit aussi de bien connaître et de bien cibler son public. Enfin, les pays donateurs s'accordent sur la nécessité de gérer les attentes du public en matière de politique de développement. Pour y arriver, ils soulignent le rôle important de l'éducation qui permet de mieux appréhender la réalité complexe, les risques de la coopération et de comprendre pourquoi les progrès réalisés passent parfois par des hauts et des bas.

Source : Mc Donnell. I and R. Zimmerman (forthcoming), *Public Opinion, Aid Effectiveness and Communication Strategies*, OECD Development Centre Working Paper, Paris